

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	30
Votants par procuration	15
Absents	8
Total des votes	45

9. Autres domaines de compétences  
9.1 Autres domaines de compétences des communes  
et EPCI

L'an deux mille vingt-trois, le onze septembre à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués en date du cinq septembre 2023 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Courel.

**TITULAIRES PRESENTS** : Mme DE ANDRES, Mme DA SILVA, Mme ROULAND, M. BOUET, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. MARIE, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, Mme DUTILLOY, Mme ROSA, Mme LOUVEL, M. BEAUDOUIN, Mme DUVAL, M. BURET, Mme MONLON, Mme CABOT, Mme QUESNEY, M. AUBE, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. SENINCK, M. RUVEN, M. SIMON, M. LEGRIX, Mme BOURNISIEN

**TITULAIRES EXCUSES** : M. FOURNIER, M. BOUCHER, M. BISSON, M. LEROY, Mme DEFLUBE, M. DUMESNIL, M. BONVOISIN, M. BARRE, M. TIMON, M. LEFRANCOIS, M. DUCLOS, M. VALLEE, M. MORDANT, Mme BOQUET, M. DOUYERE, Mme BINET, M. PLATEL, M. BLAS

**SUPPLEANTS PRESENTS** : M. DELONGUEMARE, M. MEAUDE, Mme QUEVAL, M. VETEL, Mme MONTIER

**PROCURATIONS** : M. FOURNIER à M. MARIE, M. BOUCHER à M. DELONGUEMARE, M. BISSON à Mme ROULAND, M. LEROY à M. COUREL, Mme DEFLUBE à M. BOUET, M. DUMESNIL à M. SIMON, M. BONVOISIN à Mme DE ANDRES, M. BARRE à M. MEAUDE, M. TIMON à M. DARMOIS, M. LEFRANCOIS à M. CANTELOUP, M. DUCLOS à Mme GAUTIER, M. VALLEE à M. TIHY, M. MORDANT à M. RUVEN, Mme BOQUET à Mme QUEVAL, M. BLAS à Mme BOURNISIEN

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme. DA SILVA

**del\_0084\_2023 Etablissement de la Gouvernance et signature de la convention cadre de partenariat entre le Parc Naturel des Boucles de la Seine Normande, les Communauté de Communes Roumois Seine, Lieuvin Pays d'Auge, Pays de Honfleur-Beuzeville, Pont-Audemer Val de Risle et Yvetot Normandie pour la mise en œuvre du Programme LEADER**

Le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande, et les Communautés de Communes de Roumois Seine, de Pont-Audemer Val de Risle, du Pays d'Honfleur Beuzeville et de Lieuvin Pays d'Auge sont partenaires depuis 2015 afin de mettre en œuvre le programme LEADER 2014-2020. Ce programme a permis de dynamiser ces territoires ruraux et de faire émerger des projets innovants de développement durable.

Dans le contexte actuel de nouvelle programmation de la Politique Agricole Commune pour la période 2023-2027, ce partenariat a été renouvelé. Le Parc a déposé, avec les communautés de communes Roumois Seine, Pont-Audemer Val de Risle, Pays d'Honfleur Beuzeville (partie euroise), Lieuvin Pays d'Auge et Yvetot Normandie, une candidature « LEADER Seine Normande » à l'Appel à projet LEADER 2023-2027 de la Région Normandie afin de continuer à dynamiser le territoire en incitant des projets innovants et structurants à se développer notamment grâce à l'effet levier de ce programme.

Le 30 novembre 2022, la candidature « LEADER Seine Normande » a été déposée auprès du Service Développement Rural et Fonds Européens de la Région Normandie.

Cette candidature a été approuvée par le Comité de préfiguration du 14 novembre 2022 et sélectionnée par la commission permanente du Conseil Régional de Normandie le 20 mars 2023. Une enveloppe de 1 853 631 € est attribuée pour la programmation 2023-2027.

LEADER Seine Normande a choisi d'orienter sa stratégie sur « **un développement rural moteur d'innovation et de lien social, résilient face au changement climatique** ».

Cette stratégie s'appuie sur le travail d'identification des enjeux mené au cours des travaux d'élaboration de la candidature.

La convention-cadre précise notamment les principes retenus par le Comité de pilotage de préfiguration du 9 mars 2022 concernant la gouvernance et les clefs de répartition financière.

Clé de répartition de la gouvernance :

Le Comité de pilotage réunit des représentants élus de chacune des collectivités partenaires. Il est proposé de partir sur une base de 15 titulaires pour le COPIL (futur collège public du COPROG) permettant de prendre en compte la démographie respective des structures (EPCI et Parc).

Ainsi le Comité de pilotage regroupe 15 titulaires et 10 suppléants désignés au sein de chacune des six structures, répartis de la façon suivante :

	Nb d'habitants concernés par LEADER	Répartition gouvernance	
		Titulaires	Suppléants
PNRBSN	55 777*	4	3
CC Roumois Seine	40 774	3	2
CC Lieuvin Pays d'Auge	20 493	2	1
CC Pont-Audemer/ Val de Risle	32 961	3	2
CC Yvetot Normandie	26 418	2	1
CC Pays d'Honfleur-Beuzeville	11 491	1	1

\* Sont considérés ici « habitants du PNRBSN » les habitants des communes du PNRBSN n'appartenant à aucun des EPCI partenaires

Clé de répartition financière retenue :

Il est proposé que le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande avance les dépenses relatives à la mise en œuvre de la stratégie LEADER et dépose une demande de cofinancement FEADER auprès de l'autorité de gestion régionale. Les partenaires conviennent d'assurer solidairement la part des dépenses qui ne sera pas couverte par le cofinancement FEADER, ainsi le reste à charge est réparti sur la base suivante :

	Nb d'habitants par collectivité (INSEE 2018)	Nombre d'habitants hors PNRBSN	Répartition financière	
PNRBSN	103 979		50%	
CC Roumois Seine	40 774	31 802	50%	19%
CC Lieuvin Pays d'Auge	20 493	20 493		12%
CC Pont-Audemer/ Val de Risle	32 961	12 641		8%
CC Yvetot Normandie	26 418	10 604		6%
CC Pays d'Honfleur-Beuzeville	11 491	8 395		5%

Durée de la Convention

Cette convention prend effet le jour de sa signature et court sur la durée de la programmation LEADER 2023-2027, jusqu'au solde de l'ensemble des dossiers subventionnés.

Aussi, au regard de ce qui précède,

**VU** l'article L5214-16-V du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'article 1110-10-III du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le décret n° 2013-1195 du 19 décembre 2013 portant renouvellement du classement du parc naturel régional des boucles de la Seine normande ;

VU la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République « NOTRe » en date du 7 août 2015 ;

VU l'arrêté inter préfectoral du 16 septembre 2016 portant création de la Communauté de communes Roumois Seine ;

VU les arrêtés préfectoraux des 19 septembre 2016 et 28 octobre 2016 portant création de la Communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge et constatant les effets de sa création sur le PETR du Pays Risle Estuaire ;

VU l'arrêté inter préfectoral du 23 septembre 2016 portant création de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville ;

VU les arrêtés préfectoraux des 22 septembre 2016 et 28 octobre 2016 portant création de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle et constatant les effets de sa création sur le PETR du Pays Risle Estuaire ;

VU l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2001 modifié portant création de la Communauté de Communes de la région d'Yvetot

**CONSIDERANT** les axes stratégiques et politiques définis dans le projet de territoire et les défis prioritaires de la transition écologique qu'il convient de relever ;

**CONSIDERANT** que la gouvernance décrite ci-dessus et la signature de la convention cadre de partenariat LEADER permettra de développer le programme LEADER ;

**CONSIDERANT** que le programme LEADER contribuera au développement de projets privés et publics rentrant pleinement dans le cadre de notre projet de territoire ;

**CONSIDERANT** la volonté politique de faire émerger et soutenir les projets privés et publics sur notre territoire dans le cadre du Projet de Territoire ;

*Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité,  
Décide,*

- **D'APPROUVER** le projet ci-joint de Convention cadre de partenariat pour la mise en œuvre du programme LEADER « Seine Normande » 2023-2027 ;
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer la Convention cadre de partenariat pour la mise en œuvre du programme LEADER « Seine Normande » 2023-2027 ;
- **DE DESIGNER** les représentants suivants au sein des instances LEADER : 3 représentants titulaires et 2 suppléants pour représenter la structure au sein des différentes instances de gouvernance mises en place :
  - 3 représentants titulaires : GAUTIER Florence, BONVOISIN Patrice, DOUYERE Marie-Jean.
  - 2 représentants suppléants : HANGARD Vladimir, LEGRIX Jean

Pont-Audemer, le 11 septembre 2023  
le Président  
qui certifie que la présente délibération a été  
adressée à la Préfecture de l'Eure

Francis COUREL

